

Enjeux Jeunes

Culture, éducation et loisirs à la carte !

Intégration. « En participant à des activités culturelles, les enfants et les jeunes construisent leur identité, développent leur autonomie, leurs compétences et s'intègrent dans notre société », se plaît à répéter régulièrement Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Favoriser l'accès de la jeunesse, partout en France, à l'éducation, à la culture et plus généralement aux loisirs éducatifs est donc bien un enjeu de société prioritaire. Cela revient à augmenter les chances de réussite de chacun et à lutter contre l'exclusion et les inégalités sociales.

Une enquête réalisée par l'Observatoire de l'Enfance en France (OEF)* démontre qu'il existe « un lien entre la réussite scolaire et les loisirs. » Ces derniers sont, selon l'étude, « une source de motivation pour les jeunes. » « Les élèves satisfaits de leurs loisirs sont plus motivés en classe que ceux qui s'avouent insatisfaits par leurs activités extra-scolaires », assurent les spécialistes de l'OEF. Pourtant, aujourd'hui, un jeune sur quatre n'a pas accès à

Contribuer à l'insertion des jeunes grâce à l'éducation, à la culture, au sport et aux loisirs est un enjeu prioritaire pour les collectivités. Reste à trouver des modes originaux de financement et d'incitation à la consommation de ces "nourritures spirituelles et physiques". Avec son dispositif Ticket à la Carte, Accor Services propose des solutions sur mesure et originales aux Conseils régionaux et généraux ainsi qu'aux CAF et MSA. Présentation.

ces loisirs éducatifs. Et ceux qui y ont accès sont souvent issus des mêmes milieux sociaux. Des exemples : 48 % des jeunes qui vont au théâtre sont des enfants de cadres ou d'intellectuels. A contrario, c'est dans les milieux les moins favorisés que les jeunes, et en particulier les filles, font le moins de sport.

Problématiques locales. Si cet enjeu est national, les problématiques demeurent locales. Les compétences, les politiques culturelles et sociales, les budgets alloués relèvent des Conseils régionaux et généraux. Or, les situations, les profils de la jeunesse, les infrastructures et les priorités socio-culturelles diffèrent d'une région et d'un département à l'autre. Difficile, donc, de fixer les mêmes caps partout et d'imposer des



SOMMAIRE

Enjeux

P2 - Un livre blanc pour des politiques éducatives et de loisirs

Enjeux

P3 - Ticket Service, une solution simple pour l'hébergement d'urgence

Témoignage

P4 - 3 questions à Soizic Roux du Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Culture, éducation et loisirs à la carte ! (suite)

solutions toutes faites. Pour répondre aux demandes spécifiques des collectivités dans les domaines de la culture, des loisirs, de l'éducation, du sport ou du transport, Accor Services propose une réponse adaptée, personnalisée avec son dispositif Ticket à la Carte.

Liberté, diversité, succès. Premier atout de Ticket à la Carte : la liberté dont jouissent les collectivités. Pas question pour les équipes de Accor Services de préconiser une formule toute faite. Elles prennent acte de la problématique posée, du besoin spécifique et planchent sur l'élaboration d'un dispositif propre. Second atout : la diversité du support proposé pour matérialiser l'offre soutenue par la collectivité. Il peut s'agir d'un ticket (dans l'esprit du Ticket Restaurant) ou d'une carte à puce (façon carte de crédit). Un choix qui conditionne en partie la réussite du projet.

En passant par la Champagne-Ardenne avec ma carte LycéO. Accor Services a déjà conçu et mis en place des titres personnalisés destinés à soutenir financièrement l'accès à la culture, aux loisirs, au sport, au transport pour le compte d'un grand nombre de Conseils régionaux ou généraux et de Caisses d'allocations familiales (CAF). Citons, par exemple, le Chèque Sport été 13 conçu pour le département des Bouches-du-Rhône ; la



Carte Jeune Essonne créée pour le Conseil général de l'Essonne ; la Carte LycéO mise en service à l'instigation du Conseil régional de Champagne-Ardenne (en partenariat avec

Applicam) ou encore le Ticket J'Loisirs lancé pour le compte des CAF de Roubaix-Tourcoing et de Maubeuge.

Autant de dispositifs créés sur mesure et plébiscités tant par les collectivités que par les bénéficiaires utilisateurs. Des expériences, des réalisations, des succès dont les équipes de Accor Services font la genèse dans un "livre blanc" (lire notre encadré) réalisé en collaboration avec les collectivités qui ont opté pour Ticket à la Carte.

*Les jeunes et leurs loisirs, une étude de l'Observatoire de l'Enfance en France, édition Hachette 2004.



Livre blanc : un recueil d'expériences

Dans son ouvrage intitulé "Livre blanc des politiques éducatives et de loisirs : bilan d'expériences et d'innovations destinées aux jeunes" Accor Services recense les dispositifs de titres ou cartes personnalisés mis en place dans les régions, départements et CAF. Objectif de l'ouvrage : présenter la genèse des projets. En revenant, avec les différents protagonistes dans les collectivités concernées, sur les problématiques et besoins qui ont prévalu à la création de ces Ticket à la Carte ; le choix des "outils" développés ; leur mise en place et l'accompagnement des bénéficiaires ; les difficultés rencontrées et les solutions imaginées, le livre entend faciliter les démarches des élus ou des cadres des collectivités désireuses de mettre en place un dispositif personnalisé.

Pour en savoir plus : 01 57 63 60 80

PAROLE D'EXPERT

Frédéric Balme,
directeur du pôle Collectivités
locales de Foragora

« Simplifier la gestion des plans de formation »

Pour mettre en œuvre plus rapidement et plus efficacement les décisions politiques adoptées dans le cadre de la décentralisation, les régions sont de plus en plus demandeuses de services de gestion externes. C'est le cas, notamment, pour les dispositifs de formation professionnelle et d'apprentissage.

Spécialisée dans ce domaine, Foragora propose à ces collectivités d'en assurer le suivi.

« Les Conseils régionaux nous mandatent pour les assister dans l'instruction des dossiers de leurs stagiaires en formation professionnelle (détermination du barème de rémunération et paiements mensuels au vu des états de présence) ; d'autres pour le suivi d'exécution des marchés contractés avec les organismes de formation (paiement des heures de formation dispensées, collectées via un Extranet qui édite ensuite automatiquement le certificat de paiement) », détaille Frédéric Balme, directeur du pôle Collectivités locales de Foragora. Concernant l'apprentissage, Foragora gère aussi le versement des aides aux employeurs d'apprentis. Depuis la création de ce service aux collectivités en 2004, Foragora a remporté six appels d'offre sur neuf : deux en Bourgogne pour la formation professionnelle, un dans le Centre pour le suivi statistique, deux en Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes pour le paiement des formations et un dans le Nord-Pas-de-Calais pour l'apprentissage. « À ce jour, précise Frédéric Balme, 15 000 stagiaires, 12 000 employeurs et plus de 1 000 organismes de formation ou CFA utilisent nos sites Extranet dédiés à la gestion des différents dispositifs. »

Pour en savoir plus

Accor Services

Téléphone : 0 810 795 795

Sur le Web :

- **Adolescence, familles et loisirs** : rapport préparatoire à la conférence de la famille 2004. www.ladocumentationfrancaise.fr/hrp/notices/044000125.shtml
- Jeunesse en plein air : www.jpa.ass.fr
- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative : www.jeunesse-sports.gouv.fr www.jeunesse.gouv.fr
- Portail européen de la jeunesse : www.europa.eu.int/youth/index_fr.html

En librairie :

- **Favoriser les pratiques culturelles, sportives et citoyennes de la jeunesse**, Mickaël Bullara, édition Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, 2004.
- **Les jeunes et leurs loisirs**, une étude de l'Observatoire de l'Enfance en France, édition Hachette 2004.

Hébergement social

Accor Services apporte sa pierre à l'édifice



La crise du logement social n'a jamais été aussi aiguë. Les incendies meurtriers, en 2005, dans des immeubles vétustes habités par des personnes en situation précaire en attestent. L'heure est à la mobilisation nationale pour fournir un hébergement décent aux personnes les plus fragiles. Accor Services propose, avec Ticket Service, une solution simple de paiement de l'hébergement d'urgence.

Été meurtrier. Les incendies et drames en série qui ont jalonné l'année 2005 ont nourri un vif débat sur l'état du parc de logements sociaux en France et la capacité d'accueil des personnes les plus fragiles. Pointés du doigt après les incendies meurtriers, les pouvoirs publics tentent de rattraper le retard pris en matière de mise à niveau du parc de logements sociaux.

Urgence nationale. Le gouvernement a donc pris des mesures d'urgence. Le 1^{er} septembre dernier, Dominique de Villepin a annoncé la



construction de 20 000 nouveaux logements sociaux, la mise à disposition de terrains appartenant à l'Etat pour bâtir rapidement des immeubles à vocation sociale, le déblocage d'un financement de 50 millions d'euros pour mettre immédiatement aux normes de sécurité les centres d'hébergement et de réinsertion vétustes. Le Premier ministre prévoit également de faire acheter par l'Etat des bâtiments collectifs inutilisés pour les transformer en "résidences sociales".

Enfin, à compter du mois de janvier prochain, une disposition de la loi de Cohésion sociale autorisera une municipalité à se substituer à un propriétaire privé pour la rénovation d'un

Gros plan sur



Ticket Service

- **Origine :** il a été créé en 1992 par Accor Services, en réponse à une demande de la Croix-Rouge qui souhaitait disposer d'un outil efficace et simple pour soutenir son action sociale.
- **Fonctionnement :** les Ticket Service achetés par les collectivités sont immédiatement utilisables par les bénéficiaires. Ils peuvent régler par exemple leurs frais d'hébergement, d'alimentation ou de transport avec ces titres.
- **Avantages :** ils permettent un suivi précis des aides distribuées, simplifient les procédures administratives et responsabilisent les bénéficiaires.
- **Statistiques :** près de 3 millions de titres sont utilisés chaque année en France par plus de 2 000 clients de Accor Services.

immeuble insalubre. Le remboursement de ces travaux s'effectuera alors sur le montant des loyers ultérieurs. Cette nouvelle loi doit d'ailleurs permettre de renforcer d'ici 2009 le dispositif national d'accueil et d'hébergement d'urgence et d'insertion. La création de 500 000 nouveaux logements, dont 90 000 pour la seule année 2005, est programmée.

Accor Services : des réponses concrètes.

Fort de son appartenance au groupe Accor, Accor Services se devait de contribuer à la construction d'un dispositif national d'hébergement d'urgence.

Crise du logement social, la preuve en chiffres

- On recense, en France, **trois millions de "mal logés"** : des personnes ou familles vivant dans des logements insalubres, des hôtels meublés ou des abris de fortune.
- Un chiffre auquel il faut ajouter **le million de personnes hébergées par des proches**, plus de **150 000 squatters et SDF** et **5,7 millions de personnes en "situation de fragilité"**, qui occupent des logements exigus, surpeuplés et dépourvus des équipements sanitaires de base.

Hébergement social : Accor Services apporte sa pierre à l'édifice (suite)

« Depuis la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, nous proposons ce chèque d'Accompagnement Personnalisé : Ticket Service, explique Suzanne Boé, directrice du Pôle Collectivités de Accor Services. Il permet aux collectivités d'attribuer aux personnes en grande difficulté des aides financières utilisées pour régler leur hébergement, leur alimentation, leur transport, etc. Un outil simple à mettre en place dans le cadre de la politique sociale des collectivités et dont l'efficacité est prouvée. »

360 hôtels Accor affiliés. Mais le Groupe est allé plus loin dans sa démarche. « Devant la pénurie des lieux d'accueil, nous sommes de plus en plus sollicités par les collectivités et les associations qui doivent faire face aux nécessités d'hébergement d'urgence. Pour accroître de manière importante notre réseau, nous avons affilié 360 Formule 1 et Etap Hotel dans toute la France. Les collectivités et les associations disposent donc d'un nombre plus important de lieux d'accueil des personnes les plus fragiles qui pourront régler leurs frais d'hébergement dans ces hôtels avec Ticket Service », précise Suzanne Boé.

TROIS QUESTIONS À

Soizic Roux, agent administratif au Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Dordogne

« Une solution très pratique »

Dans quel cadre utilisez-vous Ticket Service ?

Notre service est chargé de l'insertion des personnes sortant de prison. Régulièrement, nous devons donc aider des gens qui n'ont pas de logement et qui ont besoin de trouver un toit durant quelques jours. Nous utilisons Ticket Service pour gérer ces situations : le titre nous permet de les aider à financer leur hébergement d'urgence.

Pourquoi ce titre vous a-t-il séduit ?

Parce qu'il représente une solution très pratique. C'est un titre polyvalent. Nous l'utilisons depuis plusieurs années déjà pour permettre aux personnes qui

nous sollicitent de régler leurs frais d'alimentation. Puis, début 2005, nous avons découvert qu'il pouvait aussi être utilisé pour régler des frais d'hébergement.

Maintenant, nous dirigeons nos interlocuteurs vers les hôtels Formule 1 et Etap Hotel de Périgueux, qui acceptent le règlement des nuitées avec Ticket Service.

Le dispositif vous satisfait-il pleinement ?

Les premières impressions sont très bonnes. Le bilan est très satisfaisant. Les personnes qui ont utilisé Ticket Service pour payer leur hébergement apprécient la simplicité d'utilisation du titre.

Complétez votre information

Accor Services

 www.as.collectivites.com
Rubrique : Ticket Service

 **Téléphone : 0 810 795 795**

Sur le Web :

- Un dossier très complet de l'hebdomadaire l'Express sur la crise du logement social : <http://www.lexpress.fr/info/societe/dossier/exclusion/dossier.asp?id=434807>
- Observatoire du logement social en Ile-de-France : <http://www.iaurif.org/fr/savoirfaire/reseaux/ols.htm>
- Les organismes de logement social : www.logement-equipement.gouv.fr
- Associations sur le logement social : Union sociale pour l'habitat : <http://www.union-habitat.org>
- Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale : www.fnars.org
- Confédération nationale du logement : www.lacnl.com
- Site du logement social : www.locareso.fr

Mise en ligne de "La Maison du Fonctionnaire"

Accor Services, la CGC, la CFTC, la Préfon, l'APF et la MGSP se sont associés pour fonder "La Maison du fonctionnaire", un site d'information en matière d'action sociale à destination des agents des services publics d'Etat. A travers ce partenariat, Accor Services témoigne de sa capacité à aider les fonctionnaires dans leur quotidien, notamment sur les questions de services à domicile et de restauration.



Renaud Dutreil, alors ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, entouré des partenaires de "La Maison du fonctionnaire", lors du lancement du site de l'association.

 www.maisondufonctionnaire.fr
www.maisondufonctionnaire.com
www.e-fonctionpublique.fr

Agenda

Le 6 décembre

Les politiques éducatives en question

"L'innovation au service des politiques éducatives et de loisirs à destination des jeunes".

Une conférence organisée par Accor Services et l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV), dans le cadre des ETS 2005.

Le 7 décembre

Le club RH, lors des ETS de Strasbourg.